



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Chefs d'entreprises,

Investissez dans le développement économique de l'Aveyron en versant votre taxe d'apprentissage au POINT ORIENTATION APPRENTISSAGE de la CCI AVEYRON.

Les missions du POINT ORIENTATION APPRENTISSAGE :

> INFORMATION

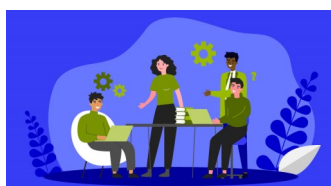
Une information sur les métiers et les formations en alternance, les CFA et les sections d'apprentissage

> AIDE A L'ORIENTATION / MINI STAGES

Un appui à la délivrance de conventions pour les mini-stages découverte

> ACCOMPAGNEMENT

Un site internet « Bourse de l'Apprentissage » dédié à la diffusion et au suivi des offres d'emplois en alternance : www.apprentissage-aveyron.fr



Date limite de versement :

31 mai 2022

Comment verser ?

Versez les 13 % de votre taxe d'apprentissage au POINT ORIENTATION APPRENTISSAGE de la CCI AVEYRON pour ses activités d'information, d'orientation et de développement de l'alternance.

> Complétez le bordereau de versement en y mentionnant le

Code UAI 012002ZZ

> Réglez par chèque ou par virement à l'ordre de la CCI AVEYRON.

> Adressez le bordereau et le règlement à :

Direction Appui aux Entreprises et Territoires

POINT ORIENTATION APPRENTISSAGE CCI AVEYRON - Cité de l'Entreprise et de la Formation 5, rue de Bruxelles - BP 3349 - 12033 RODEZ CEDEX 9

En retour, vous recevrez le reçu libératoire pour justifier l'acquittement de cette imposition.

